

l'archevêque et son église en possession de cette forteresse (1).

L'année suivante, Artaud de Roussillon réussit, avec plusieurs autres chevaliers, Guy de Roussillon, seigneur de Serrières et d'Anjou, Gérard d'Illins, Falque d'Ampuis et Barthélemy de Bellegarde, à ménager, entre le Dauphin et Falconet Boudet et Rostaing Boudet, fils de ce dernier, gentilshommes qui habitaient la terre du Pinet, près de Vienne, un traité dont l'exécution fut garantie par Artaud et les autres chevaliers, qui se rendirent les *pléges* (cautions) de Falconet Boudet et de son fils, chacun jusqu'à concurrence de 50 livres viennoises (1287) (2).

Enfin Artaud se rendit encore garant, avec Guichard Allemand, chevalier, et Jacquemet, seigneur de Jarez, dans le contrat de mariage d'Alix de Viennois, avec Jean comte de Forez, du paiement de la dot constituée par le dauphin Humbert à sa fille, se composant des châteaux de Maleval et de Rocheblaine, ainsi que d'une somme de 20,000 livres viennoises et de 10,000 livres tournois (28 mars 1296) (3).

Les possessions d'Artaud V de Roussillon étaient nombreuses. Outre Riverie, dont la seigneurie embrassait, à cette époque, les paroisses de Saint-Didier, Saint-Romain-en-Jarez, Saint-André, Chaussan, Saint-Sorlin, Riverie, et une partie de celle de Larajasse, il possédait encore, dans le Lyonnais, Dargoire et Châteauneuf, ainsi que divers petits fiefs ou censives aux environs de Mornant et de Saint-Andéol. Le château et la paroisse d'Ampuis

(1) Chorier. *Histoire du Dauphiné*.

(2) Chorier. *Histoire du Dauphiné*.

(3) Huillard-Bréholles. *Inventaire, etc.*, n° 957.